

DEC161990DR13

Décision portant nomination de Mme Pascale GUIFFREY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5253 intitulée Institut Charles Gerhardt Montpellier.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5253 intitulée ICGM et nommant M. Devoisselle en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Pascale GUIFFREY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par en Inter établissement à Montpellier du 01/02/2010 au 10/03/2010.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Pascale GUIFFREY, *AI*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5253 intitulée ICGM, à compter du 21 juillet 2016.

Mme Pascale GUIFFREY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Pascale GUIFFREY, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21 juillet 2016

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS


Jean-Jacques Robin
Directeur Adjoint UMR 5253
Institut Charles Gerhardt
Montpellier

Visa des partenaires (si nécessaire)

Le Président de
l'Université de Montpellier

Pour la Déléguée Régionale,
et par délégation,


M. Jocelyne MIERE
Adjoint à la Déléguée Régionale


Philippe AUGÉ